



Paris, le 19 juillet 2013

Communiqué

La Grande Tablée – Les Rabelaisiennes De la fête du village aux grandes réunions populaires

Le ministère de l'Agriculture, de l'agroalimentaire et de la Forêt, indique aux candidats à l'organisation de grandes tablées, qu'ils peuvent désormais demander le patronage du ministère.

Depuis l'annonce par le ministre Stéphane Le Foll le 19 juin, des candidats à l'organisation de grandes tablées rabelaisiennes, demandaient au ministère le patronage de l'événement qu'ils organisent. Face à la demande d'associations, d'élus, de professionnels qui se reconnaissent dans cette démarche, le ministère a décidé de mettre aujourd'hui à disposition de tous les candidats à l'organisation, une charte de labellisation et un formulaire.

Initiées lors du salon de l'agriculture en février 2013, le ministre avait pris soin d'expliquer la portée des grandes tablées lors de la présentation du réseau des cités de la gastronomie, le 19 juin 2013. S'appuyant sur quatre villes (Dijon, Lyon, Rungis et Tours) mobilisées pour faire vivre le patrimoine immatériel que constitue la gastronomie française, il avait invité les professionnels, les associations, les élus à s'emparer de cette opportunité à leur niveau, pour créer leur propre événement.

Le repas dans notre pays, est perçu comme un acte social et culturel, fort. Ces grandes tablées rabelaisiennes ne sont qu'une illustration de ce principe que nous souhaitons formaliser et mettre à disposition de chacun.

L'idée retenue est simple : une table monumentale, l'organisation d'un repas assis et partagé à un prix accessible à chacun résume l'esprit de ce type d'événement populaire. L'objectif de la publication de la charte est avant tout de rappeler aux futurs organisateurs l'esprit et les règles qui précèdent tout événement : celui de rassembler, de créer du lien social, de fédérer le plus grand nombre quel que soit son âge ou sa condition sociale, dans une ambiance festive. Ces grandes tablées peuvent se tenir dans un simple bourg ou à plus grande échelle. Leur but est non lucratif et non publicitaire.

Leur objectif est de valoriser la diversité de nos agricultures, d'en défendre l'authenticité, quelle que soit la saison. C'est aussi le savoir faire traditionnel, la transmission des recettes et du patrimoine gastronomique qui est en jeu. Dans l'attente de futurs événements, la charte et le formulaire serviront de guide à tous les candidats que nous souhaitons toujours plus nombreux. Ils sont disponibles en ligne au lien suivant :

<http://alimentation.gouv.fr/formulaire-grande-tablee>

Et n'hésitez pas à suivre également les événements en direct sur facebook, twitter et Pinterest

Contacts presse

Service de presse de Stéphane LE FOLL - Tel : 01 49 55 59 74 ; Fax: 01 49 55 43 81 ; cab-presse.agriculture@agriculture.gouv.fr
Service de presse du ministère - Tel : 01 49 55 60 11